27 janvier 2004 **04.301**

Question Jean-Bernard Wälti

Caisse de pensions de l'Etat et marchés publics

Le Conseil d'Etat peut-il confirmer l'information suivante?

La Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel a l'intention d'acquérir trois immeubles locatifs à Marin. Ces immeubles sont en soumission avec un chef de projet, une direction générale de l'ouvrage, un maître d'œuvre hors canton… retour des offres à l'adresse de la société SH Planification (SHP) de Belfaux.

La société SHP est privée, son siège est à Fribourg.

SHP choisira donc les entreprises sans être soumise à l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

Aucun retour fiscal n'est donc garanti pour Neuchâtel.

Au lendemain du vote de la loi cantonale sur les marchés publics, le procédé est-il judicieux et n'est-ce pas là une curieuse manière d'éviter un marché public?